

Entreprises générales, mandataires et sous-traitants :

Signature d'un nouvel accord en vue de chantiers et de prestations de qualité

Entreprises en infraction :

Les listes noires désormais publiées sur le site de la FMB

Transforme Festival :

Un évènement par et pour les apprentis !

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Président FMB

Les masques de protection sanitaire sont à peine tombés qu'une guerre barbare en Ukraine prend le relais, avec son cortège d'horreurs, d'images insoutenables, de flots de réfugiés et de conséquences économiques désastreuses qui questionnent le Monde sur sa dépendance énergétique et sa politique d'approvisionnement en combustibles fossiles et en matières premières.

L'industrie de la construction est bien évidemment impactée, mais au même titre qu'elle a affronté la pandémie de COVID-19 avec sérénité et responsabilité, elle est capable de répondre aux défis que cette nouvelle crise pose.

Nos entreprises ont prouvé leur résilience, leur capacité d'adaptation, leur disponibilité. En l'occurrence, une participation active à l'accueil des réfugiés est déjà observée, des places de travail seront trouvées auprès des PME et des artisans. Des solutions pour compenser le renchérissement sont proposées pour continuer de répondre aux besoins des clients, dans un climat de dialogue constructif soutenu par la FMB auprès des partenaires publics et privés.

Dans ce contexte, le récent accord avec les entreprises générales qui vous est présenté dans ces pages tombe à point nommé et illustre à merveille une sorte de nouveau paradigme de l'acte de construire : chaque partie doit certes tirer son épingle du jeu, mais sans essayer de déséquilibrer une relation contractuelle complexe, sans céder à des tentations de rapport de force, sans chercher à imposer des conditions



de prix, délais, garanties et j'en passe qui pourraient menacer la pérennité d'entreprises pourtant indispensables.

Toutes les entreprises générales et totales signataires du protocole d'accord, ont - de concert avec la FMB et son pendant du côté des mandataires (FAI - Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève) - exprimé la très ferme volonté de ne sacrifier ni la qualité des prestations, ni la claire séparation des rôles entre tous les acteurs, ni le besoin de conditions d'appel d'offres et d'exécution équilibrées. Aux maîtres d'ouvrage d'y adhérer également, eux qui sont justement si soucieux d'avoir des objets immobiliers fonctionnels et performants, livrés dans les délais, à de justes prix, par des prestataires exemplaires employant de la main-d'œuvre qualifiée bénéficiant de la protection de conventions collectives de travail généreuses.

Les chantiers qui ont défrayé récemment la chronique genevoise sont là pour le rappeler : sans équilibre, sans respect réciproque, point de salut !

Entreprises générales, mandataires et sous-traitants : partenaires objectifs et constructifs

Schématiquement, et même si les nuances sont nombreuses en la matière, chaque projet, chaque contrat étant différent, nous connaissons deux façons de mener à bien les projets de construction : la traditionnelle et celle dite en entreprise générale ou totale.



Dans la première, le maître d'ouvrage, le client, le propriétaire, l'acheteur (son statut peut varier) mandate un architecte et des ingénieurs spécialisés (ses représentants) qui mènent le projet en son nom, choisissent les entreprises exécutantes avec lesquelles ils concluent des contrats, toujours au nom du maître d'ouvrage. Il y a donc une multitude de partenaires contractuels et le maître d'ouvrage est un acteur central sur le plan contractuel.

Dans la seconde, c'est l'entreprise générale ou totale, qui peut être simplement choisie pour projeter et réaliser, mais peut même assurer la promotion et la commercialisation, qui est l'interlocuteur unique. Schématiquement, elle s'engage à livrer un ouvrage « clé en mains » et se charge en son propre nom de choisir les mandataires, ainsi que les entreprises exécutantes qui sont alors ses sous-traitants et n'ont aucun lien contractuel avec le maître d'ouvrage.

La FMB a toujours défendu la coexistence des deux méthodes, en soulignant que le choix de l'une par rapport à l'autre dépendait de nombreuses circonstances et qu'il fallait les appréhender sous l'angle de leurs avantages et inconvénients, dans une perspective de valeur ajoutée respective. Elle a ainsi toujours contesté que l'argument du prix et des délais militait forcément en faveur d'une solution plutôt qu'une autre, constatant que les stéréotypes et les idées reçues sont nombreux en la matière.

Cela étant, de récents cas ont démontré que l'acte de construire à Genève présentait parfois certains déséquilibres et que les situations qui en découlaient pouvaient avoir d'importantes conséquences, notamment en termes d'image. Dans ce contexte, la FMB a rencontré la FAI (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs du canton de Genève) pour faire un état des lieux et déterminer quelles améliorations pourraient être apportées.

L'idée a alors été de solliciter les principales entreprises générales et totales actives sur le canton de Genève pour mener des réflexions, identifier les principaux enjeux et apporter des réponses communes, concertées, négociées, acceptables et acceptées par tous.

Après presque deux ans de travaux intenses, il est apparu opportun de procéder à la définition d'un cadre commun, sans codifier la pratique de façon trop rigide, ce qui a débouché sur un protocole d'accord comprenant des principes qui se rapportent au rôle du mandataire professionnellement qualifié (ci-après MPQ), à la qualité des prestations, ainsi qu'aux appels d'offres et aux conditions d'exécution (relations contractuelles entre entreprises générales ou totales et entreprises sous-traitantes).

Concrètement, les Fédérations précitées et les entreprises générales et totales, par leur signature dudit protocole d'accord, s'engagent à appliquer et faire appliquer, pour tous les projets, chantiers et travaux à venir, ces principes, que l'on peut résumer ainsi :

Rôle du MPQ

Si le MPQ est mandaté par l'entreprise générale ou totale, les principes régissant le rôle du MPQ font partie intégrante de la relation contractuelle. Cela concerne en particulier le dépôt de la demande d'autorisation de construire, la fin du contrat de mandat en cours de chantier, la reprise du rôle de MPQ en cours de chantier, mais également l'attestation globale de conformité en fin de chantier et une clause-type à insérer dans le contrat d'architecte s'agissant de la fin du mandat.

Si le MPQ est employé de l'entreprise générale ou totale, celle-ci veille à appliquer ces principes et s'assure que son employé MPQ assume les responsabilités mentionnées.

Qualité des prestations

Les parties s'engagent à maintenir un dialogue permanent sur la qualité des prestations fournies par les mandataires et la qualité d'exécution des travaux de l'entreprise.

Les questions de qualité doivent être réglées en début de chantier et tout au long de celui-ci dans le respect d'un dialogue permanent.

Il est rappelé à ce titre que le thème de la qualité porte sur plusieurs aspects dont les principaux sont :

- La qualité des prestations fournies par les mandataires ;
- La qualité d'exécution des travaux de l'entreprise.

Conditions générales d'appel d'offres et d'exécution

Il s'agit de poser quelques définitions de terminologies souvent utilisées mais parfois ambiguës ou recouvrant des réalités distinctes, de préciser un certain nombre de points concernant les appels d'offres (mise en soumission), les conditions de travail impératives, leur respect et le contrôle de celui-ci, la sous-traitance, les conditions de paiement et les garanties, les pénalités éventuelles, la réception et les délais de garantie. Autant de sujets complexes et souvent source de litiges car mal ou insuffisamment réglés.

Surtout, les parties s'engagent à appliquer et faire appliquer ces Conditions générales dans toute la mesure du possible, pour autant que le contenu des contrats qui les lient aux maîtres d'ouvrage ne s'y oppose pas, pour tous les projets, chantiers et travaux à venir.

Elles s'engagent de surcroît à en faire la promotion auprès de tous les acteurs de l'acte de construire, notamment les maîtres d'ouvrage.

Elles s'engagent enfin à s'informer mutuellement d'éventuels problèmes ou difficultés dans la mise en œuvre et l'application de ce document.

Il va de soi que ces dispositions n'ont rien d'impératif et que l'engagement est volontaire.

La FMB salue ici tout particulièrement les premières entreprises signataires qui montrent leur attachement à un dialogue permanent et constructif entre acteurs de l'acte de construire, en espérant vivement que d'autres suivront.

Il s'agit de :

- Complex Bau AG
- Edifea SA
- Induni & Cie SA
- Losinger Marazzi SA
- Marti Construction SA
- Maulini SA
- Pillet SA
- Scrasa SA
- Steiner SA
- VCS SA

Merci à elles ! Les maîtres d'ouvrage, les mandataires, les entreprises sous-traitantes peuvent leur faire confiance.

Un travail de suivi sera assuré et la FMB agira aussi directement auprès de maîtres d'ouvrage qui souhaiteraient imposer d'autres règles et s'affranchir de celles-ci, pourtant mesurées, reconnues et largement inspirées de la pratique.

L'acte de construire doit demeurer le lieu de rapports de confiance sains et équilibrés.

Choisir des entreprises exemplaires : listes noires et attestations à exiger

Le contrôle du respect des conditions de travail sur les chantiers a toujours été une priorité de la FMB. Les colonnes de ce journal ont régulièrement été l'occasion de présenter les divers outils à disposition des maîtres d'ouvrage pour s'assurer de ne travailler qu'avec des entreprises en règle.

Comme toutes les entreprises, celles de la construction sont en effet soumises à de nombreuses règles relatives aux conditions de travail et au paiement des charges sociales.

Avant de confier des travaux à une entreprise, il est fortement recommandé de s'assurer que celle-ci soit en règle. Pour les marchés publics, ce contrôle est obligatoire. Pour les maîtres d'ouvrage privés, ce contrôle permet d'éviter la survenance de problèmes sur les chantiers et les dégâts d'image en cas d'infractions.

Depuis le mois de mars 2022, le site de la FMB met à disposition des outils simples, rapides et gratuits, permettant aux maîtres d'ouvrage et aux particuliers de s'assurer que les entreprises qu'ils mandatent sont en règle.

Listes noires

La FMB répertorie sur son site Internet les listes noires existantes en vigueur à Genève et qui concernent les métiers de la construction. Si le site de la FMB a toujours fait mention de l'existence de ces listes, ces dernières sont maintenant téléchargeables directement depuis la page idoine à l'adresse www.fmb-ge.ch/contrôles-et-listes-noires.



Quelles sont leurs portées concrètes ? En premier lieu, les entreprises qui y figurent sont écartées des marchés publics. Mais l'importance de ces listes va au-delà des marchés publics. En listant les entreprises sous le coup d'une condamnation pour non-respect des lois sur le travail ou qui ne sont gravement pas à jour dans le paiement de leurs charges sociales, ces listes permettent aux maîtres d'ouvrage privés d'éviter de faire appel à de tels prestataires.

Les avantages pour ces maîtres d'ouvrage sont nombreux. Mandater une entreprise peu scrupuleuse risque en effet de créer des problèmes sur le chantier en lui-même. Ensuite, en écartant ces entreprises, les maîtres d'ouvrage participent à l'effort commun de promouvoir la qualité des prestations, la concurrence équitable entre entreprises citoyennes, et la délivrance de prestations sociales de qualité pour les travailleurs. Au final, ces efforts sont gagnant-gagnant.

Attestation multipack et Chartes d'éthique de la SSE Genève

La consultation des listes noires n'est pas le seul outil à disposition des maîtres d'ouvrage pour s'assurer que leurs prestataires sont en règle. Deux documents, exigibles des entreprises par tous les maîtres d'ouvrage, permettent de s'assurer que l'entreprise est en règle :

- **L'attestation multipack**, délivrée par la caisse de compensation à laquelle l'entreprise est affiliée. Cette attestation a fait l'objet d'une présentation complète dans la précédente édition de ce journal, à consulter depuis le site Internet de la FMB (www.fmb-ge.ch).
- **Certificat de Charte d'éthique SSE Genève**, pour les entreprises spécifiquement affiliées à la Section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs – SSE Genève.

Le site de la FMB permet de télécharger des spécimens de ces formulaires.

Synthèse de la marche à suivre pour les maîtres d'ouvrage

La FMB recommande à tous les maîtres d'ouvrage de procéder comme suit avant la signature du contrat et à l'ouverture du chantier, ainsi qu'à intervalle régulier pendant le chantier (tous les trois mois) si celui-ci dure pour une période plus longue :

- Vérifier que l'entreprise ne figure pas sur une des listes noires téléchargeables depuis le site Internet de la FMB ;
- Exiger de l'entreprise une attestation multipack récente et/ou un Certificat de Charte d'éthique SSE Genève pour les entreprises affiliées à la Section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs – SSE Genève.

Ces démarches sont simples, rapides et gratuites, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les entreprises.

Les explications complètes et les listes noires sont à consulter à l'adresse : www.fmb-ge.ch/contrôles-et-listes-noires

Cycle d'orientation : et si on se mettait autour de la table pour discuter ?

Le 15 mai prochain, les genevoises et les genevois devront se prononcer sur la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (C 110 – 12974), du 12 novembre 2021, sujet hautement émotionnel s'il en est.

Un petit rappel historique s'impose.

Sans remonter jusqu'à la création du cycle d'orientation, force est de constater que l'enseignement secondaire a depuis de nombreuses années fortement agité le landerneau politique genevois, alors que c'est une thématique dont on peut parfois se demander si elle ne devrait pas être justement soustraite à toute considération politique.

Le nouveau cycle d'orientation (nCO) est entré en vigueur en 2011. Largement plébiscité par les différents acteurs concernés et par la population (presque 75% !) lors d'une votation le 17 mai 2009 (contre-projet à l'initiative populaire 134 « Pour un cycle qui oriente », il avait comme ambition de mieux jouer son rôle en valorisant les différentes filières de formations, l'apprentissage, l'orientation par le choix et non plus par l'échec, la fin de la sacralisation de la voie gymnasiale). En parallèle, plus aucun parcours n'était impossible et de nombreuses passerelles étaient mises en place, valorisées, développées.



Or, force est de reconnaître que les promesses n'ont pas toutes été tenues, constat largement partagé. Par contre, d'importantes divergences sont à relever concernant les causes et les remèdes.

Et c'est là que le bât blesse.

Alors qu'il aurait fallu, conformément à la très longue pratique genevoise en la matière, réunir tous les partenaires pour des réflexions dépassionnées, le Conseil d'Etat a préféré une politisation à outrance en créant un groupe de concertation composé de délégués de tous les partis représentés au Grand Conseil, mais curieusement sans les spécialistes, les professionnels, les partenaires sociaux.

Les débats ont éludé les vraies questions en noyant les participants d'éléments très techniques et compliqués à appréhender pour des miliciens.

Une façon plus concertée de procéder aurait pourtant au moins permis de mettre sur la table la résistance quasiment institutionnelle et caricaturale du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) à la mise en œuvre du nCO, les obstacles invraisemblables rencontrés par la mise en œuvre de l'IOSP (information et orientation scolaire et professionnelle), une méfiance incompréhensible et très dommageable vis-à-vis des entreprises, des organisations du monde du travail, de l'apprentissage, etc.

Mais rien de cela malheureusement et ce qui devait arriver s'est donc sans surprise produit avec un projet issu de la seule administration publique, déconnecté de certaines réalités, sans soutien politique franc, puis un travail parlementaire bâclé en commission et un débat en plénière qui a complètement dérapé. On nous a notamment servi l'argument de l'urgence pour une entrée en vigueur à la rentrée 2022, comme par enchantement repoussée à 2023 quelques jours après le vote du Grand Conseil.

Un référendum a abouti et nous allons donc voter, avec une campagne qui s'annonce violente, irrationnelle, passionnelle et personnalisée, ce qui aurait pu et aurait dû être évité. Le cycle d'orientation et les jeunes qui le fréquentent méritent mieux.

En d'autres temps, on a vu un Conseil d'Etat moins aux abois, qui avait la capacité de reconnaître ses torts, de renouer le dialogue pour essayer de trouver une troisième voie avec un nouveau projet qui pouvait emporter un plus large soutien, permettre de retirer celui qui est en cause et calmer le jeu en évitant cette votation dommageable, qui au mieux générera d'importantes frustrations, au pire aura constitué une immense perte de temps et d'énergie.

Preuve de son malaise, le Gouvernement cantonal a réaffirmé son soutien le 30 mars 2022 en mentionnant la collaboration des milieux professionnels, ce qui est factuellement erroné.

Le Comité de la FMB a décidé de ne pas se prononcer sur cet objet, mais a manifesté de sérieux doutes sur le fond avec la mixité proposée et le risque de dévalorisation de la filière de l'apprentissage, promise aux moins bons profils avec les résultats scolaires les plus mauvais.

Parcours sécurité : la réalité virtuelle fait son apparition

Le Parcours sécurité offre depuis un peu plus d'une année des prestations renouvelées dans son nouvel écrin au Pont Rouge Centre de formation.

Les nouvelles installations ont été présentées dans l'édition de février 2021 de notre journal, disponible sur le site de la FMB à l'adresse www.fmb-ge.ch. Pour mémoire, dans des locaux spacieux, modernes et confortables, qui ont avantageusement remplacé les anciens containers de chantiers, le principe demeure le même, à savoir l'accueil de groupes de 10 à 12 personnes qui pendant une demi-journée visitent 9 postes (dont un dédoublé) axés sur les règles vitales de la suva (assureur accident obligatoire dans l'industrie de la construction).

Les thématiques présentées, adaptées cas échéant en fonction des professions et des personnes qui assisteront au cours, se déclinent de la façon suivante :

- Equipement de protection individuelle - EPI ;
- Moyens de levage, élingage, manutention ;
- Produits toxiques et dangereux ;
- Electricité, gaz ;
- Amiante, plomb, PCB, HAP ;
- Accès aux postes de travail et travail en hauteur ;
- Fouilles ;
- Coffrages et armatures ;
- Scie circulaire de chantier et à main, outils à main.

Il appartient aux entreprises des métiers du bâtiment, affiliées aux associations membres de la FMB, d'envoyer leurs employés bénéficier de cette information, donnée par des spécialistes dûment agréés, qui dure une demi-journée et est prise en charge par les fonds paritaires des différents métiers (prix de la formation et perte de gain). A son issue, qui se termine par un questionnaire de contrôle validant les notions acquises, les travailleurs reçoivent une attestation spécifiant leur participation effective à cette demi-journée qui bénéficie du soutien de la suva et s'inscrit dans le cadre de l'article 6 alinéa 1er OPA (Ordonnance fédérale sur la prévention des accidents) qui traite de l'obligation d'information et d'instruction des travailleurs.

A noter que les apprentis passent également dans leur grande majorité une demi-journée au moins durant leur formation au sein du Parcours sécurité.

A noter également que le Parcours est ouvert à des entreprises, notamment de travail temporaire, et entités externes, à des conditions à définir.

La fréquentation en très nette hausse démontre que cet équipement répond à un important besoin dans l'industrie genevoise de la construction, qui - pionnière en la matière - voit avec plaisir les autres cantons lui emboîter dorénavant le pas.

Mais au-delà des explications et mises en situation, quoi de plus explicite que d'expérimenter la réalisation des risques rencontrés, la concrétisation de comportements inadéquats ? Aujourd'hui heureusement, des outils sont à disposition pour y parvenir.

Ainsi, le Parcours sécurité s'est trouvé doté depuis quelques semaines de deux équipements de réalité virtuelle qui complètent avantageusement l'offre. Toute visite commence désormais par ce passage obligé avec la mise en situation successive de tous les visiteurs, répartis en deux groupes, au gré de 8 cas malheureusement classiques (hauteur, écrasement, chute, etc.).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les résultats sont saisissants. Où quand un bon exemple concret, directement expérimenté - heureusement de façon virtuelle - vaut mieux que tous les discours !

Pour mémoire, une description détaillée du Parcours sécurité figure sur le site Internet de la FMB : www.fmb-ge.ch

Pour les visites du Parcours sécurité, les entreprises sont invitées à s'adresser aux prestataires suivants :

Gros œuvre et Métiers techniques du bâtiment :

ECOSERVICES

Rue de Veyrier 9bis

1227 Carouge

022 308 47 00 – info@ecoservices.ch

Second œuvre :

F4S (FAIR 4 SAFETY SA)

Rue de St Jean 26

1203 Genève

022 345 24 04 – info@f4s.ch



La réalité virtuelle permet de présenter les multiples facettes d'un chantier de manière très réaliste.

Formation professionnelle : une crise qui a renforcé l'innovation et la collaboration

A l'heure du retour à la normale après deux années chahutées par la crise sanitaire, le bilan du plan de soutien aux entreprises formatrices - financé par l'État de Genève et la Confédération (SEFRI) - est extrêmement positif.

Texte par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Ce train de mesures aura non seulement permis le maintien de l'offre de places d'apprentissage, mais aussi contribué à une mobilisation renforcée des partenaires de la formation. Et les perspectives sont d'ores et déjà réjouissantes pour la rentrée 2022, avec une offre de places en augmentation de près de 20% en comparaison avec la même période l'an dernier.

Adopté en mai 2020, ce plan s'est décliné en 14 mesures organisationnelles et financières. Même si l'on constate une légère baisse du nombre de contrats signés à la rentrée 2021 (2'338 contre 2'358 en 2020), la procédure « rentrée différée » a porté ses fruits, permettant à 315 jeunes de trouver tardivement leur place d'apprentissage. Ils étaient 434 en 2020, dont une quarantaine ont pu signer un contrat grâce à un efficace dispositif d'accompagnement et d'aide au placement. Bienvenue en temps de crise, cette mesure n'a plus lieu d'être et ne sera donc pas reconduite à la rentrée 2022. Des « ateliers d'été » seront toutefois proposés aux jeunes qui n'auront pas encore trouvé de place d'ici le mois de juin afin de les aider à consolider leur dossier de candidature.

Les cours de soutien dispensés dans les centres de formation professionnelle ont également constitué une des mesures-phares du plan en faveur des futurs apprentis et apprenties. Durant l'année scolaire 2020-2021, près de 1'500 heures ont ainsi été dispensées à quelque 720 jeunes en formation dans six des sept pôles genevois.

Dans le cadre des mesures financières, au plus fort de la pandémie (rentrée 2020), 428 entreprises au total avaient bénéficié du remboursement des trois premiers mois de salaire de leurs apprentis (la mesure a porté sur 671 contrats d'apprentissage). Et 114 sociétés avaient également obtenu une prime pour s'être nouvellement engagées dans la formation professionnelle. Ces mesures ayant fait leurs preuves, elles ont été reconduites à la rentrée 2021. « Il faut vraiment saluer l'engagement de nos entreprises dans le contexte de cette pandémie » insiste Nicolas Rufener, Secrétaire général de la FMB. « Elles ont parfaitement joué le jeu et manifesté un engagement de tous les instants, qui nous a permis de maintenir et même de consolider notre statut d'acteur majeur de la formation professionnelle à Genève ».

L'État de Genève s'est aussi montré exemplaire en offrant 45 places supplémentaires en 2021, tout en diversifiant les filières de formation, atteignant ainsi l'objectif fixé de 4% d'apprentis en son sein. Enfin, la communication autour de ces mesures s'est déployée sous la forme de plusieurs campagnes d'affichage, spots sur les écrans de cinéma, publications sur les réseaux sociaux et publicités dans les médias papier et en ligne.

Bien que la crise puisse sembler révolue, certaines actions ont été maintenues, voire augmentées. Car Genève, en comparaison de la moyenne nationale, se distingue encore par son faible pourcentage d'apprentis par rapport au total des emplois; la prospection auprès d'entreprises susceptibles de former va donc être renforcée. Le dispositif GO Apprentissage s'étendra lui à l'ensemble des 19 établissements du cycle d'orientation (CO), avec pour objectif d'atteindre un taux de 8% d'élèves placés en formation duale (il est actuellement de 2,4% pour les établissements ne bénéficiant pas de cette prestation). Dès la prochaine rentrée, des référents métiers issus des milieux professionnels coordonneront également les actions d'information et de promotion destinées aux élèves du CO. Enfin, un journal consacré à la formation professionnelle sera publié chaque trimestre dès la rentrée prochaine et adressé directement aux parents de ces élèves.

Au chapitre des nouveautés, les apprentis de 15 métiers pour lesquels la transition vers l'emploi est plus longue et plus délicate bénéficieront d'un nouveau dispositif, « Tremplin Job », qui sera intégré à leur dernière année de formation. Ce projet pilote, d'une durée de deux ans, concerne les pôles Construction, Nature et environnement et Technique. Quant aux formateurs, cœur battant du système, 80% de leur formation peut désormais être suivie par e-learning afin de faciliter l'acquisition des compétences nécessaires au suivi des jeunes en formation.

« Toute cette expérience a été extrêmement bénéfique », considère Gilles Miserez, Directeur général de l'OFPC ; « Elle nous a permis, avec le soutien de la Confédération, de redresser la barre à un moment critique, tout en consolidant ce partenariat qui fait la force de notre système de formation professionnelle. Et elle a aussi été un formidable atelier en matière d'innovation et d'ajustement de nos prestations aux besoins de nos différents publics ».



Crédits photos: Thierry Paret

Transforme, les apprenti.e.s au coeur d'un festival

Transforme est une association genevoise à but non lucratif créée en 2017. Elle a pour mission de concevoir, développer et coordonner des projets culturels en y associant principalement les milieux de la formation professionnelle et du social.

Texte : Association Transforme

www.transforme-festival.ch

Contact : hello@festival-transforme.ch

Le point d'orgue de son programme annuel est l'organisation d'un grand Festival dédié aux cultures urbaines, préparé avec les apprenti.e.s genevois.e.s tout au long de l'année. L'événement vise à mettre en lumière des réalisations de ces dernier.ères et de fédérer les jeunes autour d'un projet commun, dans un environnement festif et stimulant. En plus des huit Centres de formation professionnelle, Transforme collabore également avec des entreprises formatrices du canton. Toutes les parties prenantes œuvrent dans un même but : valoriser l'apprentissage et les élèves qui s'engagent dans une filière professionnelle ; faire découvrir à un large public les métiers issus de l'apprentissage ; véhiculer des messages fédérateurs auprès des jeunes. Depuis 2020, des Side events ont aussi lieu hors des dates du Festival. Dédiés tout particulièrement aux artistes locaux.ales, ces événements satellites offrent des opportunités supplémentaires pour créer des synergies entre culture et projets pédagogiques.



Crédits photos : VolpePhotography

Transforme Festival – une programmation à l'image des valeurs de l'association

Transforme Festival défend une programmation mixte, paritaire et pluridisciplinaire. La ligne artistique est dédiée aux cultures hip-hop et l'affiche musicale mêle artistes régionaux.ales et internationaux.ales. La parité femmes-hommes dans la programmation est un parti pris essentiel pour fédérer tout.e.s les amateur.ice.s de rap et promouvoir la place des femmes, tant dans l'industrie musicale que dans les métiers considérés comme masculins. Le Festival revendique également une posture défricheuse basée sur la découverte de talents émergents et locaux (notamment avec des projets tels que le tremplin Transforme Rap Factory ou le Transforme All-Stars).

Les apprenti.e.s au cœur du Festival

Les apprenti.e.s font battre le cœur de Transforme et le Festival leur est tout spécialement dédié. En leur donnant la possibilité de s'investir dans un projet culturel commun et stimulant, le projet dans son ensemble se veut à la fois festif, engagé et rassembleur. La scénographie du Festival 2022 a été pensée sous la forme d'un village composé de stands en lien avec les cultures street (fripes, vinyles, tatouages, coiffure, etc.), de food trucks, d'un grand bar, d'un photomaton insolite, de zones thématiques (espace concert, safe zone, espace chill, zone expo, etc.), permettant à toutes et tous de trouver sa place et de se sentir bien. Cette année, le public pourra en outre admirer la grande exposition d'affiches réalisées par des apprenti.e.s du CFP Arts et mises en valeur par des supports conçus par les stagiaires en métallurgie du CFP Construction ; profiter des assises élaborées avec des élèves du CFP Nature et environnement ; se restaurer au bar fabriqué par les apprenti.e.s menuisier.ère.s ; profiter de la lumière chaleureuse d'un totem lumineux conçu par des apprenti.e.s électronicien.ne.s du CFPT et découvrir plein d'autres surprises. Les bénévoles du Festival auront pour leur part la chance de goûter aux sandwiches préparés par des apprenti.e.s en restauration du CFP SHR. Transforme travaille également avec les apprenti.e.s de l'Espace Entreprise (CFP Commerce) qui recueillent et analysent des données et participent à l'élaboration du futur compte TikTok de l'association. L'atelier automobile du CFP Technique accueillera, quant à lui, la conférence de presse le 3 mai prochain. Soulignons enfin que les entreprises formatrices partenaires apportent aussi leur très précieuse contribution en mettant à disposition des ressources essentielles à la réalisation du Festival !

Dates à retenir :

3 mai 2022 : annonce de la programmation complète du Festival sur Instagram @transformefestival et sur le site de Transforme : www.transforme-festival.ch

1 & 2 juillet 2022 : Transforme Festival, 5e édition, CFP de Ternier à Genève

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy - www.fmb-ge.ch

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.